

Ce que nous réalisons

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement des cessions de parts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL, (**pas de publication pour les sociétés civiles**)
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

vos modèles
d'annonces

☛ à consulter
☛ à publier

- ▶ 4 exemplaires de l'acte de cession de parts (1 pour les impôts, 2 pour le dépôt au greffe et 1 pour la société)
- ▶ 2 exemplaires du PV de l'acte qui comporte la mise à jour des statuts et, le cas échéant, la modification des dirigeants
- ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes

- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales (sauf pour une SNC) ou copie de celui-ci

- pour les associés ou dirigeants associés à déclarer au RCS, personnes physiques:
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation (sauf pour les sociétés civiles)
 - ▶ **imprimé TNS**, (sauf pour les sociétés civiles)
 - ▶ s'il est marié : extrait d'acte de mariage et, le cas échéant, copie certifiée conforme par l'intéressé du contrat de mariage
 - ▶ pour un **associé de nationalité étrangère** : le cas échéant, la carte de commerçant étranger et le titre de séjour,

- pour les associés ou dirigeants associés à déclarer au RCS, personnes morales :
 - ▶ extrait kbis de moins de 3 mois (nous effectuons la démarche)